# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

**Bureaux : 73 rue de Chartres.**

**NOUVELLE-ORLEANS.**

MERCREDI 8 JUILLET 1885.


## Spectacles, Bals, &c.

**THEATRE EN FER DE FARANTA**

**Coin Bourbon et Orléans.**

A cinq minutes de marche de la rue du Canal.

**Semaine commençant lundi, 6 juillet.**

Débuts à la Nlle-Orléans de

Howard & Whitney's Ramblers,

La grande comédie musicale

THE BOARDING SCHOOL,

Avec chants nouveaux, danses, etc.

Matinées, mercredi, samedi et dimanche.

Entrée, 10 cents.

5 juil—

## PETITES ANNONCES.

**DEMANDES**

Cuisinière—Une bonne cuisinière trouvera de l'emploi immédiatement, en s'adressant au No 407 Bayou Road, entre Tonti et Miro. 8juil—3t

**A LOUER.**

A louer—Une belle maison en bois, à Covington, convenable pour une grande famille ou un hôtel, et très bien située sur le Bogue Falia River, conditions raisonnables. A. Thomson & Co. 28 rue North Peter. 4 juil—1m

**A VENDRE.**

A vendre—Un fonds de magasin de librairie et d'articles de religion, bien connu depuis longtemps et bien achalandé. S'adresser à F. J. Dreyfous, 21 Passage de la Bourse. 21 juin—1m

A vendre—La résidence en briques No. 210 rue Royale. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 11juin—1m

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour enveloppes des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille. 20 avril


CHEZ

# GRUNEWALD

18 Baronne ou 127 Canal,

LES MEILLEURS

# PIANOS!

Meilleur marché que tous les autres

Provenant des premiers fabricants,

STEINWAY, PLEYEL, SOHMER, BEHR et KNABE, FISCHER

PIANOS!

Les plus habilement fabriqués, et supérieurs sous le rapport du son et de la durée,

GRAND STOCK DE

Grands Orgues et d'Orgues droits et carrés

DES MEILLEURES FABRIQUES.

MUSIQUE

Et Instruments de Musique EN GROS ET EN DETAIL.

Pour tout ce qui concerne la musique, adressez-vous à

L. GRUNEWALD,

18 rue Baronne ou 127 rue du Canal.

4oct—

Déballage d'Articles de Printemps

AUJOURD'HUI,

—CHEZ—

# GODCHAUX.

NOUVEAUTÉS

—EN—

VETEMENTS

—POUR—

Messieurs, Jeunes Gens et Enfants,

Aux Prix les Plus Réduits.

Un dictionnaire de poche de Webster sera donné à chaque acheteur.

LEON GODCHAUX,

81, 83 et 85 rue du Canal.

Les ordres de la campagne sont sollicités.

Des échantillons et les indications pour prendre ses propres mesures sont envoyés sur demande, gratuitement, dans toutes les parties de l'Etat. 16 avril—

# Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable, jouissant de propriétés extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements et les gaz de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'anémie, la faiblesse générale, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes chez les enfants.

Cet élixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre ; ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose : Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardos.

Cher monsieur—Le cordial que vous avez eu la bonté de soumettre à mon appréciation est surtout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif, et j'en recommande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.

E. S. LEWIS, M. D.

J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M. Tardos* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans des cas de difficulté de digestion accompagnée de flatulence et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'intestin.

D. C. HOLLIDAY, M. D.

Certificat de Mlle Angela Casenave.

Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Ayant été confiée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique ; c'est alors que M. Tardos m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus. Je me crois même guérie, car, depuis le 27 février, je n'en ai plus pris.

ANGELA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.

J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en ma qualité de médecin de la famille.

LEON FERRIER, M. D. P.

L'Elixir Oriental ne doit sa vogue qu'aux résultats qu'on ont obtenu les personnes qui étaient souffrantes et qui ont été guéries par son usage. Ses progrès se sont faits sans le secours de la publicité. Avant longtemps, quand il sera mieux connu, il n'y aura pas une famille qui n'en aura au moins une bouteille en réserve en cas de besoin. S'il fait du bien aux malades, il préserve aussi les personnes bien portantes des souffrances à venir.

L'Elixir est une liqueur très agréable, qui se compare avantageusement à la Grande Chartreuse comme goût et finesse ; et, comme agent curatif il dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Aux certificats des éminents docteurs qui ont déjà été publiés, vient s'ajouter un autre d'un médecin d'une grande réputation. Le voici :

"Je certifie par les présentes que j'ai prescrit **L'Elixir Oriental** dans différents cas de dyspepsie, et que j'en ai obtenu tous les résultats promis, et même davantage. Je recommande avec plaisir cette préparation aux personnes qui souffrent de gaz dans l'estomac, et dont la digestion est difficile. Je le recommande surtout aux femmes enceintes.

W. R. MANDEVILLE, D. M.
"483 rue Magazine."

On trouve L'Elixir Oriental chez nombre de pharmaciens et dans beaucoup d'épiceries.

Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et qu'en faisant usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à toute personne souffrant d'une mauvaise digestion.

Mme REBECCA SNEAD,
Rue Tremé 246.

Nouvelle-Orléans, 1885.

DÉPOT GÉNÉRAL :

AU MAGASIN DE

ANGELO M. & JOSEPH SOLARI,

Coin des rues Royale et Douane, Nlle-Orléans. Vente en gros et au détail.

Et chez M. J. VERGNOLLE,
65 Decatur.

12 avril—



# L.S.L.

# Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

# UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE G,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 14 JUILLET 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 Lot de | $75,000, | soit | $75,000 |
| 1 Lot de | 25,000, | ..... | 25,000 |
| 1 Lot de | 10,000, | ..... | 10,000 |
| 2 Lots de | 6,000, | ..... | 12,000 |
| 5 Lots de | 2,000, | ..... | 10,000 |
| 10 Lots de | 1,000, | ..... | 10,000 |
| 20 Lots de | 500, | ..... | 10,000 |
| 100 Lots de | 200, | ..... | 20,000 |
| 300 Lots de | 100, | ..... | 30,000 |
| 500 Lots de | 50, | ..... | 25,000 |
| 1,000 Lots de | 25, | ..... | 25,000 |

PRIX D'APPROXIMATION :

| | |
|---|---|
| 9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit | $6,750 |
| 9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit | 4,500 |
| 9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit | 2,250 |
| 1,967 Lots se montant à | $265,500 |

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons a fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrivez clairement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.


## ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente importante par le Shérif Civil**

Dans l'affaire de la New Orleans Spanish Fort and Lake Rail Road Company vs. Warren S. Salter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,782.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, dans la bâtisse désignée "Casino" située sur les lieux de l'endroit connu comme le Fort Espagnol, à l'extrémité du chemin de la New Orleans, Spanish Fort and Lake Railroad, LUNDI, 20 juillet 1885, à 3 heures P. M :

1° Toute la propriété du défendeur Warren S. Salter sur le local loué par lui ou qui y touche connue comme la propriété du Spanish Fort Railroad Co, un lieu d'agrément public en la ville de la Nouvelle-Orléans, avec toutes les bâtisses, constructions, hangars, installations, maisons, théâtres, machines, lumières électriques et toutes les machines, tous les accessoires et matériaux qui y appartiennent, ainsi que les appareils, meubles et dépendances y attachés, aussi bien que le chemin de fer, le fonds de l'établissement, les ateliers, outils et autres objets que le dit défendeur peut posséder ou dans lesquels il puisse avoir un intérêt ; aussi tous les wagons, locomotives et leurs accessoires, toute espèce quelconque de propriétés, de droits, ou de privilèges y appartenant ou relevant de la propriété du chemin de fer de la N. O. Spanish Fort and Lake R. R. possédée par le dit défendeur ou dans lesquels il puisse posséder un intérêt. Le tout d'après les inventaires détaillés enregistrés dans ce bureau.

2° Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Warren S. Salter, dans le bail consenti entre lui et la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans, du Fort Espagnol et du Lac, de la propriété de la dite compagnie ; le dit bail expirant le 31 décembre 1885.

Une copie du dit bail peut être consultée sur demande à ce bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 juil.—8 11 14 18 1920

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles! Meubles! Meubles! Etc.

**O. Marrionneaux vs. John H. Kelly.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,576—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI, 20 juillet, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un grand assortiment de meubles de maison, effets, mobiliers, objets divers, etc., maintenant à mon entrepôt, rue Ste. Anne, entre Royale et Chartres, dans le second district de cette ville, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 juill 8,14,18,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

**S. S. McCuen vs. Jos. Ostheimer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,562—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du consentement des parties, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 21 juillet 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de meubles, tables, faïence, ustensiles de cuisine et objets divers, étant le contenu d'un restaurant maintenant transporté à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Second District de cette ville, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 juillet—8,15,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

**J. L. Nevers vs J. H. Lynch.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10,469.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-dessous décrits, le SAMEDI 18 juillet 1885, à 2 heures P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un lot de briques, bouilloirs, bois, fer, etc., maintenant au pied de la rue Robin, dans le Premier District de cette ville, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

7 juil—7,14,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

**221 sacs de café.**

**Smith Bros. & Co. vs S. S. DeLeon.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No. 14,516. — En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI 18 juillet 1885 à 10.30 a. m., des propriétés ci-après décrites, savoir :

221 sacs de café provenant du steamer City of Dallas, maintenant à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Second District de cette ville.

A vendre en lots au gré des acquéreurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

7juillet—7.11,15,18

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Félix Tarranto.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14 748—Division A—Attendu que Mme veuve Félix Tarranto a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Félix Tarranto, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

7 juil—7.11.16

**Succession de David Stewart.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,095—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le compte présentés par Mme Mary Smith, veuve de David Stewart, administratrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

2 juil—2.7,10

**Successions de M. et Mme Thomas M. Kennedy, consolidées.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,854—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles les comptes provisoires présentés par Mme Lucie Ada Kennedy et Thomas Sellers Kennedy, administrateurs et exécuteurs testamentaires de ces successions, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

2juil—2.7,10.

### Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

J. O. Terry & Sons vs. Leurs Créanciers. — No 13,573. Division B.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers de J. O. Terry & Sons et J. O. Terry, O. F. Terry & W. S. Terry, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et ait lieu MARDI, le 4me jour d'août 1885, à 11 heures du matin, pardevant Jos. D. Taylor, notaire en cette ville, à l'effet d'autoriser le syndic dans cette affaire (Thomas Duffy, shérif civil) à louer la Scierie appartenant aux insolvables et pour voter et déterminer sur quels termes à crédit ou au comptant seront vendues les propriétés foncières appartenant aux insolvables.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1885.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

J. R. Douglas vs Ses Créanciers. — No 14,586. Division —.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire John Reginald Douglas soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Algernon S. Beck, Esq., notaire, en cette ville, JEUDI, le 9ème jour de Juillet 1885, à onze A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic, et en attendant toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit John Reginald Douglas soient suspendues et que Thomas M. Gill, esq, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1885.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

7 juin—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Louise Carron vs. Ses créanciers. — No 14,773. Division A.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens de la pétitionnaire Mme Louise Carron, veuve de feu Pierre Jacob, soit et est par le présent acceptée par la cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Robert J. Kerr, notaire en cette ville, jeudi, le 9me jour de juillet, 1885, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'élire un syndic ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 juin 1885.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

25 juin—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Krebs & Schwarz vs. leurs Créanciers. — No. 14,613. Cour Civile de District. Division B.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens des pétitionnaires Krebs et Schwarz et Jacob Krebs et Dominick Schwarz, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, Lundi, le 13ème jour de juillet 1885, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires et de nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens et les personnes desdits pétitionnaires soient suspendues, et que Ernest Morel Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, le 8 juin 1885.

(Signé) F. A. MONROE, juge.

Pour copie conforme,

JAMES D. RANKIN, député greffier.

10 juin—3f

## ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif Civil de**

4 lots de terre de valeur dans l'ilet borné par les rues Fulton, Front, Julie et Notre-Dame, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu sous le nom de

**"WHITEHEAD WAREHOUSE,"**

et d'un autre lot de terre, dans l'ilet borné par les rues Front, Fulton, Poydras et Lafayette, avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un édifice en briques à un étage, connu comme

**"No 75 Front Street."**

Dans les affaires de :

La succession Joseph B. Whitehead.

No 12,985 du docket de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et Mme Fannie V. Harris, exécutrice, contre W. R. Whitehead.

No 13,921 du docket de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de vente, en date du 9 juin 1885, dans la première affaire ci-dessus mentionnée, et en vertu d'un writ de fieri facias dans la seconde affaire ci-dessus mentionnée, à moi adressés par l'hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 11 juillet 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1° Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y rattachent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Front, Julie et Notre-Dame ; lesdits lots se touchent et sont désignés par les Nos. cinq, six, sept et huit, sur un plan, connu comme le plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, arpenteur, en date du 12 janvier 1852, et déposé au bureau de H. B. Cénas, ancien notaire de cette ville, et mesurant conformément audit plan comme suit savoir :

Le lot No. 5 mesure environ vingt-quatre pieds huit pouces et quatre lignes de face sur les rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds six pouces deux lignes sur la ligne qui le divise du lot No. quatre, et de cent vingt-deux pieds sept pouces sept lignes sur la ligne qui le divise du lot No. six.

Le lot No. 6 mesure environ vingt-quatre pieds deux pouces et trois lignes de face à chacune des rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds sept pouces et sept lignes sur la ligne qui le divise du lot No. cinq et de cent vingt-deux pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. sept.

Le lot No. 7 mesure environ vingt-quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à chacune des rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds onze pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot No. huit, et de cent vingt-deux pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. six.

Le lot No huit mesure environ vingt quatre pieds huit pouces et trois lignes de face à chacune des rues Fulton et Front sur cent vingt-deux pieds onze pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot No sept, et de cent vingt-trois pieds et six pouces sur la ligne qui le divise du lot No neuf.

Les dites améliorations comprennent les bâtisses connues comme le "Whitehead Warehouse".

2° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Front, Poydras et Lafayette, désigné sur le susdit plan comme le lot No treize, et mesurant, d'après le dit plan, vingt-trois pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Front sur une profondeur de cent seize pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne attenant du lot numéro quinze et de cent seize pieds neuf pouces et trois lignes sur l'autre ligne attenant du lot numéro quatorze.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, désignée par le numéro soixante-quinze (75) rue Front.

Un tiers des propriétés ci-dessus annoncés en vente dans la succession de Joseph B. Whitehead, mentionné plus haut.

Et deux tiers des sus-dites propriétés saisies en vertu d'un writ de fieri facias sus-mentionné ; ainsi les trois tiers ou toutes les dites propriétés doivent être vendues.

TERMES ET CONDITIONS.—Un tiers comptant (ceci étant pour un tiers des propriétés annoncées en vente, dans la succession susdite de Joseph B. Whitehead et le reste à douze mois de crédit) ceci étant pour les deux tiers des susdites propriétés saisies en vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire de Fannie V. Harris, exécutrice versus Wm B. Whitehead) les portions à crédit pour chaque propriété devant être représentées par des bons fournis par les différents acquéreurs, avec bonne et solvable garantie, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente et hypothèque spéciale sur les deux tiers de chacune des propriétés relativement jusqu'à parfait paiement ; l'acquéreur de la première propriété devra déduire du montant du bon et payer au comptant la proportion des frais d'annonces, de shérif et de greffier de cour, etc., dans le dit procès de Harris vs. Whitehead, à savoir : environ Trois Cent Vingt Piastres, et devra déduire en outre du montant du dit bon et payer au comptant les deux tiers du montant des taxes d'Etat, de Paroisse et de Municipalité sur le montant total de la dite première propriété ; les deux tiers des dites taxes s'élevant à environ Six Cent Soixante Quinze Piastres.

Et l'acquéreur de la seconde propriété devra déduire du montant de son bon et payer au comptant la proportion des frais d'annonces, de shérif et de greffier de Cour, etc., dans le dit procès de Harris vs. Whitehead, à savoir : environ Deux Cents Piastres, et devra aussi déduire du montant du dit bon et payer au comptant les deux tiers des taxes d'Etat, de Paroisse et de Municipalité sur le montant total de la dite seconde propriété ; les deux tiers des dites taxes s'élevant à environ Cent Cinquante Piastres.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 juin—10,17,24—1,8,11 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente importante par le shérif civil de propriétés de valeur, dans le premier district de cette ville, désignées par les**

**Nos. 266, 268, 270, 272, 274 et 276 rue Magazine,**

**Nos. 174, 176 et 178 rue Carondelet, et Nos 110 et 112 rue Carondelet.**

Dans l'affaire de la Sun Mutual Insurance Company versus Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,298—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 11 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

I—1° Cinq certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Poeyfarré, Foucher ou Constance et Calliope, maintenant rue Calliope, désignés par les Nos. Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq sur un certain plan numéroté deux, déposé dans les archives de Octave De Armas, notaire en cette ville ; les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-sept pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Magazine sur cent huit pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles ; le lot No. un formant le coin des rues Poeyfarre et Magazine, le tout d'après le dit plan.

2° Une certaine portion de terre située dans le dit Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Poeyfarré, Foucher ou Constance et Calliope, située dans le fond de la propriété premièrement décrite et mesurant treize (13) pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Poeyfarré sur quatre-vingt dix-sept pieds deux pouces et cinq lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connues comme les locaux Nos 266, 268, 270, 272, 274 et 276 rue Magazine, et tous les droits, voies et avantages qui s'y trouvent.

II.—1° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St Charles, Julie et Girod et mesurant, au pied américain, vingt pieds de face à la rue Carondelet sur cent soixante pieds de profondeur, au pied français, entre lignes parallèles. Laquelle dite portion de terre est prise du côté le plus près de la rue Girod et d'un certain lot ayant une façade de soixante pieds à la rue Carondelet, au pied français, sur une profondeur de cent soixante pieds, au pied français, désigné par le numéro sept, sur un plan annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, anciennement notaire en cette ville, le 1er novembre 1839. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No 174 rue Carondelet et tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

2° Une certaine portion de terre, située dans le même District et ilet et touchant à la propriété ci-dessus, ayant, au pied américain, quarante-trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la dite rue Carondelet sur une profondeur de cent soixante pieds, au pied français, entre lignes parallèles. Laquelle dite portion de terre est prise du côté le plus près de la rue Julie du lot No sept ci-dessus décrit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. Les bâtisses sont désignées par les Nos 176 et 178 rue Carondelet.

III.—Deux certains terrains situés et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Poydras et Lafayette, anciennement rue Hevia, désigné un, par le numéro cinq sur un plan dressé par C. A. Hedlin, voyer, le 6 juin 1852 et l'autre par le numéro six, sur un plan fait par C. F. Zimple, le 12 avril 1833 et déposé en l'étude de William Christy, anciennement notaire en cette ville ; le dit lot numéro cinq mesure vingt pieds de face à la rue Carondelet sur soixante-seize pieds neuf pouces de profondeur et le dit lot numéro six mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Carondelet sur cent vingt-sept pieds, onze pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos. 110 et 112 rue Carondelet et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

9juin—9, 16, 23, 30—7, 11 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Philip Werlein vs. Henry Shaw.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 12630—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI, 14 juillet 1885, à 11 heures a. m, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un piano Mathusek, No. 0397, maintenant au magasin de Piano et de Musique de Philip Werlein, No. 135 rue Canal.

Saisi dans l'affaire ci-dessous.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 juillet 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente du contenu d'un magasin de papeterie.**

**Veuve Lucy E. Armstrong vs. Armstrong & Co.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,461—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 20 juillet 1885, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Le contenu, les installations, marchandises, stock, etc., de la papeterie, située au No. 60 de la rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7juil—7,14,19,19

## ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE DE SYNDIC.**

**J. O. Terry & Sons vs. leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 13,573.—En vertu d'un ordre de vente en date du 26 juin 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certaines portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hercules, maintenant Remparts, Calliope, Clio et White, désigné par la lettre "G", sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. Monaghan, notaire, le 25 janvier 1854.

La première portion de terre mesure trente-quatre pieds de face, plus ou moins, à la rue Hercules, maintenant Remparts, commençant à un mur en briques sur la propriété de W. W. Peyton et finissant à la ligne qui divise la dite portion de terre de la propriété adjacente vers la rue Calliope, sur une profondeur de cent quatre-vingt-treize pieds onze pouces et cinq lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles.

La seconde portion de terre forme l'encoignure des rues White et Clio et mesure soixante-trois pieds neuf pouces, plus ou moins, de face à la dite rue Clio, sur une profondeur sur la rue White de quatre-vingt-treize pieds et quatre lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles, et soixante-trois pieds neuf pouces dans le fond, le divisant de la portion de terre premièrement décrite.

Les deux dites portions de terre forment une partie d'un certain lot de terre acquis par W. W. Peyton de Carl Kohn, par acte pardevant T. O. Starke, notaire en cette ville, le 23 juin 1853, la dite portion a été acquise par J. L. Gubernator de W. W. Peyton, conformément à un acte passé pardevant W. Monaghan, notaire, le 25 janvier 1854. Toute la dite propriété a été acquise par John L. Gubernator de John O. Terry, conformément à un acte pardevant Octave Morel, notaire, le 28 décembre 1878, enregistré au bureau de transfert, livre 100, fol. 680, ainsi que l'usage d'une portion de terre sur laquelle l'ouverture de la rue White est projetée jusqu'à ce qu'elle soit ouverte par les autorités de ville des rues Clio et Calliope.

Etant la même propriété acquise par John O. Terry & Sons de John L. Gubernator, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 2 mars 1880, enregistré au bureau de transfert, livre 112, fols. 290 et 291.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
Et syndic dans la susdite affaire.

30 juin—30—7,14,21,28—1eraoût

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Emile Bouny vs. Peter Jones et le Dr. John T. Jones.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,105—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

Quatre certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, voies, droits, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situés dans le Faubourg Delord, Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Benjamin, maintenant Thalia, Nouvelle Levée, maintenant Peters, et Suzette, maintenant Erato, et désignés par les numéros un, deux, trois et quatre sur un certain plan dressé par Albert G. Blanchard, député voyer, le 14 février 1882, et annexé au procès-verbal d'une assemblée de famille tenue en l'étude de Eusèbe Bouny, notaire, le 25 février 1882, lesquels lots mesurent, au pied américain, comme suit, à savoir :

Les lots numéros un et deux mesurent chacun vingt-six pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles ; le lot numéro un formant le coin des rues Tchoupitoulas et Thalie ; le lot No. 3, qui fait partie du morceau de terre désigné par le No 3 sur un plan de Mochhausen en date du 27 janvier 1847, mesure trente-six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 4 mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les susdits lots de terre ont été achetés par ledit Peter Jones, comme suit, à savoir :

Le lot No un de la succession de Robert N. Ogden, d'après un acte passé pardevant Emmanuel Burthe, anciennement notaire en cette ville, le quatrième jour de mai 1868, et les lots Nos deux trois et quatre de F. S. Ogden et als. d'après un acte passé pardevant le même notaire, le vingt-huitième jour d'avril 1868.

Tous les susdits lots de terre ont été adjugés au dit Peter Jones, en vertu d'un décret rendu par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 6e jour de mars 1882, dans l'affaire de la succession de Mme Mary Devany, veuve de Peter Jones, No. 5215 du dossier de la dite cour, lequel décret a dûment été enregistré dans le bureau des hypothèques de cette ville, livre No 155, Fol 457.

Et la part et l'intérêt indivis du dit Dr J. T. Jones à la dite propriété a été acquis par lui comme un des héritiers de feue sa mère, Mme Marie Devany, femme du dit Peter Jones.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

30juin—7 14 21 28 juil 1 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Benjamin Klipper vs Pierre Mernon,**

Mme Cornelia Allen, intervenante.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,52—En vertu d'un ordre de vente daté 30 juin 1885, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 13 juillet 1885, à 10.30 heures, A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un grand assortiment de couteaux de poche et de table, ciseaux, rasoirs, couteaux à découper, etc., le tout nouveau et en parfait état provenant des meilleurs manufactures d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Devant être vendu à mon entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, dans le Second District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

1er juil—1,7 11,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente importante par le shérif de l'en-**

trepôt en briques, couvert en ardoises et de valeur connu comme le Home Warehouse, dans l'ilet borné par les rues Poydras, New Levee, Lafayette et Fulton, sur cinq lots de terre, face aux rues New Levee et Fulton.

Dans l'affaire de Paul Emile Théard vs. Mme Henrietta Sidle, veuve de John Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,431.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI le 11 juillet 1885, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, New Levee, Lafayette et Fulton, et numérotés respectivement par les Nos cinq, six, sept, huit et neuf, conformément à un plan connu comme plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, voyer de la ville de la Nouvelle Orléans.

Les dits lots de terre mesurent ensemble cent quatorze pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue New-Levee sur cent quinze pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de cent-quinze pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne qui divise le lot No cinq du lot No quatre et cent-seize pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne qui divise le lot No neuf du lot No dix. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent. Les bâtisses et améliorations sont connues comme le warehouse en briques, couvert en ardoises et appelé le "Home Warehouse".

Etant les mêmes lots de terre que le feu John Davidson a acquis de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à cinq actes de vente passés pardevant H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville, en date du trente-unième jour de mars dix huit cent cinquante-trois et la défenderesse a acquis la propriété comme suit : La moitié indivise comme veuve survivante en communauté du dit John Davidson et l'autre moitié indivise en raison de l'achat fait par elle de Mme Elizabeth J. Bailey de son intérêt dans cette propriété étant un cinquième indivis de la moitié indivise ou un dixième indivis par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 6 juillet 1875 et de Charles M. Parks de son intérêt étant aussi un dixième indivis, aussi par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 6 juillet 1875 et en raison de l'adjudication faite à elle par un décret de l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juin 1875 de l'intérêt de ses trois enfants mineurs, John, Mary Stuart et James Alexandre Davidson, étant un dixième indivis pour chacun desdits mineurs ou trois dixièmes indivis pour tous lesdits mineurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 juin—9,16,23,30—juil 7,11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Bijouterie, Bijouterie, Comptoirs, Vitrines, Coffres-fort, etc.**

Wm Eppens, ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,327—En vertu d'un ordre de vente en date du 29 juin 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 13 juillet 1885, à 10 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Tout le contenu, installations, stock, etc. du magasin de bijouterie, ainsi que les comptoirs, vitrines, et 2 coffres-forts, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau, dans l'affaire ci-dessus, 2° aussi un lot de comptes ouverts, d'après une liste enliassée—seront vendus, à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1er juil—1 7 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

**H. H. Walsh vs. Edward Hickey.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,380.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le jugement rendu dans la Division D. de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans No 11,665, en faveur d'Edward Hickey et contre James L. Bradford pour $150 et les frais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 juil—2,7,11,14

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Pour le compte de qui cela concerne, LUNDI, 13 juillet 1885, à 10 heures A. M., il sera vendu à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le deuxième district de cette ville.

Un lot assorti de meubles de maison, effets mobiliers, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

1juil—1 7 13

## VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

# Le fonds et les effets du World's Exposition

SERONT VENDUS A L'ENCAN

LUNDI, 13 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre du CONSEIL DE DIRECTION du World's Industrial et Cotton Centennial Exposition.

**La bâtisse, les machines, installations, effets mobiliers, etc., tout le fonds de la dite Exposition, conformément à l'inventaire déposé entre les mains du Trésorier John B. Lafitte, No. 164 rue Gravier, pour référence.**

Conditions de la vente—Comptant.

HOEY & O'CONNOR,
Encanteurs.

No. 17 rue Carondelet, Nlle. Orléans.

4juillet—à la d

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée dans le Sixième District.**

John Roehn Jr., vs. John Roehn, Sr., et alias.

No 8893. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

**Vente pour effectuer un partage.**

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus le 5me jour de juin 1885 et signé le 10me jour de juin 1885 par l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 7 borné par les rues Levée, Jersey, Léontine et l'Avenue Peters, désignés comme lots Nos 1 à 5 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds 1 pouce 4 lignes de face à l'Avenue Peters, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'Avenue Peters et la rue Levée. Les améliorations comprennent cette maison double en bois à un étage formant l'encoignure et une maison seule sur les lots Nos 4 et 5.

2° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 21 et 22 dans l'ilet No 11 borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, Arabella et Joseph. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 22 forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Joseph. Les améliorations comprennent sur chaque lot un cottage en bois à un étage.

Conditions—Un tiers comptant, le reste pour un crédit d'un et deux ans en billets divisés en coupons, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la vente, garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Benjamin Ory, notaire.

5 juil—5 18 25 août 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée sur la rue Poydras.**

Succession de Frank R. King.

No 703—25me Cour de District Judiciaire pour la paroisse Vermillion, Lne.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. C. DeBaillon, juge de la dite Cour de District Judiciaire, en date du 10 janvier 1885, il sera vendu à l'encan—

La bâtisse double en briques à deux étages Nos 292 et 294 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Poydras, Lafayette, Franklin et Liberty.

Le terrain est composé de deux lots désignés par les lettres A et B qui se touchent et mesurent ensemble 48 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue South Poydras, 48 pieds 5 pouces dans le fond, sur une profondeur de 155 pieds 6 pouces 2 lignes sur le côté vers la rue Liberty et 149 pieds 10 pouces 6 lignes sur le côté du lot C, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente et assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant George C. Préot, notaire, No. 5 rue Carondelet.

5 juil—5 18,25—août 1 8

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le Cinquième District.**

Succession de Dominique Terrault.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No 14,410.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 1er août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 25 juin 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No. 79, qui est compris entre les rues Elmire, Chestnut, Alix et Eliza. La dite portion de terre est composée du tout du lot original No. 19 du dit ilet et une moitié du lot No. 18 qui y touche. La dite portion de terre mesure 47 pieds 4 pouces et 4 lignes de face rue Elmire, sur la profondeur comme suit : le lot No. 19 a 150 pieds et la moitié No. 18 a 120 pieds, profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885, un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

27 juin—27 juil 4 11 18 25 août 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété bien située dans le Cinquième District.**

Successions de John Mahoney et de Catherine Ward, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 14,393.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45, rue Royale—SAMEDI, 25 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 20 juin 1885, je procéderai à vendre les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'ilet No 10, maintenant par le No 3 de l'ilet No. 10, nouveau plan de ville du dit district, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Patterson sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces sur le côté du lot No 3 et 112 pieds 8 pouces, le tout plus ou moins, sur la ligne de côté du lot No 2.

2° Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No. 26, borné par les rues Delaronde, Olivier, Petra et Verret ; les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22 du dit ilet, mesurant, chacun, 32 pieds de face à la rue Peter sur 125 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le tout au pied anglais.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant W. H. Seymour, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

23juin—23 27 juil 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un emplacement d'encoignure de valeur** dans le Quatrième District, à l'encoignure des rues St-Denis et Huitième. Succession de Mme Christina Rothand, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E. No 4,131.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI 1er août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 25 juin 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre dans l'ilet borné par les rues Harmony, St-Denis, Septième et St-Patrick, dans le Quatrième District de cette ville, mesurant 29 pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur de 110 pieds 10 pouces sur l'autre côté et 11 pieds 6 pouces dans le fond.

Les améliorations comprennent la grande boulangerie bien connue "St-Denis" ayant un grand four presque neuf et pouvant cuire six barils de farine, deux bâtisses en bois, l'une d'elles couverte en ardoises, etc. Le voisinage est très peuplé et offre pour ce genre d'affaires un excellent placement. Les cars des rues Dryades et Remparts passent devant la porte et la rue en face de la propriété a été récemment planchéiée à neuf.

Termes et Conditions—L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix de son adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1885.

L'acquéreur assumera le paiement de quatre billets à ordre, chacun de cent soixante-quinze piastres tirés par Leo Blessing, Tuteur, à l'ordre de et endossés par lui, tous datés du 31 janvier 1885. Deux payables à un an après daté, et les deux autres payables deux ans après daté, avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'à paiement, paraphés "Ne Varietur" par Omer Villeré, notaire, le 23 avril 1885 par quels billets ladite propriété a été achetée et lesdits billets mentionnés, garantis par privilège de vendeur et le reste au comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

28 juin—28—juil 4,11,18,25—août 1er.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

VENTE JUDICIAIRE.

**Actions de Valeur de Banque et d'Assurance à l'encan.**

Succession de Joseph West—No 14,745.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur—Bureaux, 5 rue Carondelet—MARDI, 14 juillet 1885, à midi et demi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, (dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles), en vertu d'un ordre de vente signé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er juillet 1885, les actions ci-après décrites, appartenant à la dite succession, à savoir—

1° Soixante-quinze actions du fonds capital du Citizens' Bank de la Louisiane.

2° Cinquante actions du fonds capital du Louisiana National Bank de la Nouvelle-Orléans.

3° Quarante-cinq actions du fonds capital du Canal Bank de la Nouvelle-Orléans.

4° Vingt-neuf actions du fonds capital du Merchants' Mutual Insurance Company de la Nouvelle-Orléans.

5° Vingt-sept actions du fonds capital du Hibernia Insurance Company de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant, avant le transfert.

9 juil—2,4,11,14

## VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

**Meubles, piano, bijoux et diamants.**

**Succession de Madame Hypolite Louise Develle, veuve de Henri Michel, décédée.**

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 20 juillet 1885, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la dernière résidence de la défunte, rue Ste-Anne, No. 181, en face de la Place d'Armes, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 juillet 1885—

Un lot de meubles meublant, bijoux, diamants, etc.

Aussi—Un magnifique piano Pleyel tout neuf et en parfait état.

Conditions—Comptant. 8juil—8 14 20

**Succession de Marguerite Richard, veuve en premières noces de François Girardat et en secondes noces de Simon Niefe.**

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 1er août 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 juin 1885—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le 3me district de cette ville, désigné par le No 2 de l'ilet No 22, compris entre les rues Derbigny, Labarre, Lapeyrouse et Roman, lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue Derbigny sur 81 pieds 8 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant

L'acquéreur paiera en sus du prix de vente les taxes dues en 1885.

Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire.

30juin—4 juil 11 18 25 1er août

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Actions de Banques, Assurances et autres.**

Dans l'affaire de Gidiere, Day & Co. vs leurs créanciers.

No 13,506—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 8 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 juin 1885, il sera vendu, à l'encan les actions ci-après décrites, à savoir :

| | | |
|---|---|---|
| 25 | Actions du | Southern Insurance Co. |
| 20 | .. | Whitney National Bank. |
| 40 | .. | New Orleans Sugar Shed Co. |
| 70 | .. | Citizens Bank of Louisiana. |
| 50 | .. | Peoples Bank. |
| 50 | .. | New Orleans Gas Light Co. |
| 10 | .. | Miss. Terre aux Boufs & Lake R. R. Co. |
| 53 | .. | New Orleans Canal & Banking Co. |
| 175 | .. | Home Insurance Co. |

Conditions—Comptant avant le transfert.

27 juin—27—juil 4,7,8.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Actions à l'encan.**

Dans l'affaire de Gidiere, Day & Co. vs. leurs créanciers.

No 13,506—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—LUNDI, 13 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 30 juin 1885, il sera vendu à l'encan la liste d'actions de valeur ci-après décrites à savoir—

Deux (2) actions du New Orleans Cotton Exchange.

110 actions du Crescent City Sugar Refinery.

93 actions du Poydras Planting and Manufacturing Company de la paroisse St Bernard, Lne.

1 action du N. O. Rice Exchange, 30 pour cent payé.

10 actions du Louisiana Fibre Co.

50 actions du South Louisiana Canal and Navigation Co.

$700 actions dans la Compagnie des Sources d'Abita.

25 actions du Louisiana Drainage and Paving Co.

Conditions—Comptant avant le transfert.

2 juil—2 4,5,11 à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un coffre-fort en fer de banque, à l'encan.**

A. Carrière & Sons vs. leurs Créanciers, No 11,816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI, 13 juillet 1885, à 11 heures a. m. à leur ancien bureau, No. 132 rue Gravier, entre Camp et St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 juin 1885, il sera vendu à l'encan—

Un grand et joli coffre-fort en fer, de banque à combinaison, à l'épreuve des voleurs.

Conditions—Comptant

2 juil—2 4,5,11, à la date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Trois terrains de choix pour bâtir à l'encoignure des rues Canal et Galvez.**

**Trois propriétés à deux corps de logis rue Galvez.**

Ingraham R. Hyams vs Mme Loita A. Hyams, tutrice et als.

No 13,893.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juillet, 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, le 20 mai 1885 par l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite cour et signé le 1 juin 1885 il sera vendu à l'encan :

Six lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro, désignés comme lots Nos 19 à 21.

Les lots Nos 19 et 20 mesurent chacun 28 pieds 11 pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de 114 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 21 mesure 29 pieds 11 pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Galvez de 114 pieds.

Le lot No 22 mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez, sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

Les lots No 23 mesure 28 pieds 4 pouces et le lot No 24 mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les trois derniers terrains décrits sont améliorés par trois cottages en bois à deux corps de logis avec un étage.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente pour billets garantis par privilèges de vendeurs et toutes les clauses usuelles de garanties. Les acquéreurs assumeront la part de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs pardevant J. G. Eustis, notaire.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété Améliorée,**

A l'encoignure des rues Louisa et Morales.

Succession de Mme Mary Dunn.

No. 14,158. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 juin, 1885, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 15 borné par les rues Louisa, Morales, Urquhart et Piété, désignés par les lots Nos. 1 et 22 qui se touchent et mesurent, ensemble, 63 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Louisa et Morales, sur lequel se trouve un cottage à un étage.

Conditions de la vente comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. J. Castell, notaire.

14 juin—14, 20, 27—juillet 4, 11, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**La résidence agréable**

No. 434 rue Baronne, entre Terpsichore et Euterpe.

Avec deux lots de terre.

Succession de Mme Rosa Glennon, femme, etc.

No 13,348—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicolas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No. 17, rue Carondelet.—SAMEDI, 11 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 juin 1885, il sera vendu à l'encan—

La résidence en bois à deux étages No 434 rue Baronne, sur le côté Ouest, entre Terpsichore et Euterpe. Le terrain comprend deux lots Nos. 4 et 5, mesurant ensemble 51 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 110 pieds avec l'usage d'une allée en commun dans le fond ouvrant sur la rue Euterpe.

La bâtisse est retirée de la rue, et les deux terrains ont des plates-bandes sur le devant et sur le côté, galeries de devant et à l'arrière, de larges corridors, vastes salons doubles et trois chambres à coucher. L'aile a une cuisine, chambre à repasser, deux chambres à coucher, office, etc., écurie et remise avec emplacement pour le fourrage, chambre à laver et chambre pour le charbon, etc. Le voisinage est agréable et d'accès facile pour les affaires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, privilèges et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Wm O. Hart, notaire.

10 juin—10,14,20,27—juil 4,11.


**La plus grande Mystériographe du siècle—Madame Nelson, rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts, elle a opéré les cures les plus merveilleuses à la science de médecins éminents est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M à 9 P. M., $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.**

6 nov—1an


## VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# VENTE IMPORTANTE

**De propriétés améliorées et vacantes d'une très grande valeur**

—DANS LES—

**Premier, Deuxième, Troisième, Cinquième et Septième Districts.**

**Coin des rues Commune et Camp.**

**Magasin en briques à trois étages.**

NOS 45 ET 47 RUE DECATUR ENTRE BIENVILLE ET DOUANE.

DEUX MAGASINS EN BRIQUES A QUATRE ÉTAGES.

COIN DES RUES REMPARTS ET TOULOUSE.

RÉSIDENCE DE FAMILLE, EN BRIQUES, A TROIS ÉTAGES AVEC MANSARDE.

DEUX ILETS DE TERRE RUE DU CANAL.

RUE TONTI, ENTRE LA PROMENADE CARONDELET ET LA RUE ST-PIERRE.

UNE MAISON EN BOIS A UN ÉTAGE.

PROMENADE CARONDELET, ENTRE LES RUES TONTI ET MIRO.

UNE MAISON EN BOIS A UN ÉTAGE.

LOT VACANT SUR LA PROMENADE CARONDELET.

RUE ESPAGNE, ENTRE LES RUES MOREAU ET VICTOIRE.

LOT VACANT.

ONZE MORCEAUX DE TERRE SUR LE CHEMIN GENTILLY.

DEUX ILETS DE TERRE DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

UN ILET DE TERRE DANS LE CINQUIÈME DISTRICT.

SEPT LOTS DE TERRE DANS LE SEPTIÈME DISTRICT.

**Ernest H. Samory contre Claude P. Samory et autres.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No 14,351.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé le 30 juin 1885 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu les propriétés ci-après décrites :

**Premier District.**

1. UN LOT DE TERRE avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent comprenant une maison en briques à trois étages, couverte en ardoises, située dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Commune, St Charles et Gravier, formant le coin des rues Camp et Commune. Le dit lot mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur et face de 54 pieds sur la rue de la Commune, borné dans le fond par la propriété de H. W. Montgomery et de l'autre côté par celle de Mme Krumbear, comprenant tout le lot désigné comme No. 1, sur un plan dressé par L. E. Reynolds déposé comme plan No 171 dans le Livre des Plans de Théodore Guyol, notaire de cette ville, et toute cette portion d'allée marquée sur le dit plan et qui est comprise dans l'extension des lignes sur côté du dit lot No 1, jusqu'à la ligne du lot No 2 sur le dit plan appartenant à H. W. Montgomery. Le rez-de-chaussée de la dite propriété est vendu sujet à un bail, au taux de deux cents cinquante piastres ($250) par mois, payable mensuellement, et expirant le 1er octobre 1885. Le second et le troisième étage sont loués à raison de soixante-cinq piastres ($65) par mois, sans bail. Les locataires ont le privilège d'y rester jusqu'au 1er octobre 1885.

2. UN ILET DE TERRE, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Euphrosine, Calliope, Rendon et Hagan Avenue ou rue St-John, désigné comme le No. 671, mesurant selon la carte de la ville 319 pieds 9 pouces 4 lignes sur la rue Euphrosine et autant sur la rue Calliope, 269 pieds 8 pouces 6 lignes sur la rue Rendon, et 269 pieds sur la rue St John ou Hagan Avenue.

**Deuxième District.**

3. DEUX LOTS DE TERRE avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député voyer, en date du 10 mars 1855 déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire, et compris dans l'ilet borné par les rues Decatur, autrefois Vieille Levée, Chartres, Bienville et Douane. Les dits lots ont les dimensions suivantes, savoir : Le lot No. 1, 23 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur 23 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond sur 102 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur. Le lot No. 2 touche au lot No 1 a 19 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur 19 pieds 6 pouces sur la ligne du fond sur 102 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent deux magasins en briques à quatre étages, connus par les numéros municipaux 45 et 47 rue Decatur. Les étagères, comptoirs, appareils à gaz et lustres sont compris dans la vente.

4. UN LOT DE TERRE avec les édifices et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Remparts et Bourgogne, formant l'angle des rues Remparts et Toulouse, désigné par le No 1 sur un plan annexé à un acte passé devant E. Bienvenu, notaire, le 23 novembre 1858, il mesure environ 23 pieds de face à la rue des Remparts sur une profondeur et façade de 77 pieds 7 pouces 4 lignes sur la rue Toulouse. Les améliorations se composent d'une belle résidence en briques à trois étages avec mansarde.

5. UN ILET DE TERRE, avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, St James et Carrollton Avenue composé de 20 lots désigné comme le No. 57, mesurant 338 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Canal 310 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue de la Douane, 313 pieds 4 pouces de face à la rue St. James ou rue Pearce, et 314 pieds 0 pouces 6 lignes de face à Carrollton Avenue, sur le plan No. 4 du livre des plans de E. P. Labarre et Martin, déposé le 1er mai 1867 au bureau de A. Ducatel, notaire.

6. UN ILET DE TERRE situé dans le Deuxième District de cette ville borné par les rues Canal, Douane, Avenue Carrollton et David, composé de 18 lots et mesurant 203 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue du Canal 231 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue de la Douane, 311 pieds 0 pouces 6 lignes de face à l'Avenue Carrollton et 313 pieds 4 pouces de face à la rue David, d'après un plan dressé par Olivier & Martin, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, comme plan No. 22, Livre de Plans No 7.

7. UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No. 32 borné par les rues St Pierre, Tonti, Promenade Carondelet et Miro, désigné par le No. 5, sur un plan dressé par L. Surgi, Voyer, le 10 octobre 1844, déposé en l'étude de E. P. Labarre, notaire, et mesurant 30 pieds de face à la rue Tonti 31 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond, sur 95 pieds 2 pouces 7 lignes d'un côté et 84 pieds 0 pouces 1 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 6.

Les améliorations comprennent une maison en bois, avec cuisine, louée à raison de $5 par mois.

8. UN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No. 32 borné par la Promenade Carondelet, les rues St Pierre, Miro et Tonti, désigné par le No 15, sur un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, déposé le 6 mars 1855 en l'étude de J. Lisbony, notaire, mesurant 28 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la Promenade Carondelet, 28 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, 141 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 16 et 143 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur et de façade à la rue Tonti, formant le coin des rues Promenade Carondelet et Tonti. Les améliorations comprennent une maison en bois louée à $5 par mois.

9. UN TERRAIN situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No. 32, borné par la Promenade Carondelet, les rues St. Pierre, Miro et Tonti, désigné par le No 18 sur un plan dressé par F. N. Tourné architecte déposé le 6 mars 1855, en l'étude de J. Lisbony, notaire, mesurant 30 pieds de face à la Promenade Carondelet, 29 pieds 11 pouces sur la ligne du fond sur une profondeur de 136 pieds 3 pouces et 4 lignes d'un côté, et de 134 pieds 8 pouces de l'autre.

**Troisième District.**

10. UN TERRAIN, situé dans le troisième district de cette ville, faubourg Marigny, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Victoire, Enghein et Moreau, désigné par le No. 2, sur un plan dressé le 21 avril 1859, par A. Persac, architecte, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire. Le dit lot mesure 25 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Espagne, sur une profondeur de 67 pieds 9 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

11. ONZE MORCEAUX DE TERRE situés dans le troisième district de cette ville, sur le Coteau de la Métairie, dans cette paroisse, à à peu près cinq milles de distance de la Cathédrale, du côté droit en partant de la ville, désignés par les Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 2, 3, 4 et 5 sur un plan dressé le 20 avril 1858, par Alexandre Castaing, et déposé pour référence en l'étude de Antoine Doriocourt, notaire. Les dits morceaux de terre mesurant chacun un arpent ou 191 pieds de face au Chemin de Gentilly et 20 arpents ou 3839 pieds de profondeur, au pied américain. Les lots Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 sont contigus, le lot No. 6 atteint à la propriété de J. B. Hursey, le lot No. 12 à celle de Mlle Marie Poupelin, le lot No. 2 à celle de J. B. Hursey, le lot No. 5 à celle de Louis Lambert (moins la portion cédée et vendue au chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Mobile).

12. UN TERRAIN, situé dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Darcantel, composé de 28 lots, désigné par le No 35, borné par les rues Bagatelle, Livingston, Union, Stephen, Girard ou Pelopidas, d'après un plan du 29 décembre 1836 de John Schreiber, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.

13. QUATRE ILETS DE TERRE, situés dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Washington, d'après un plan du 12 décembre 1836, dressé par L. Surgi, déposé en l'étude de C. Foulon, représentant F. Sechers, alors notaire, désignés par les Nos 7, 8, 11 et 12. L'ilet No 7 se compose de 24 lots et est borné par les rues Delery, Pilié, Magistrate et Virtue. L'ilet No 8 se compose de 24 lots et est borné par les rues Pillié, Canouge, Virtue et Magistrate ; l'ilet No 11 se compose de 24 lots et est borné par les rues Law, Pilié, Canouge et Magistrate, et l'ilet No 12 se compose de 24 lots et est borné par les rues Law, Delery, Pilié et Magistrate.

**Cinquième District.**

14. UN ILET DE TERRE, composé de 26 lots, situé dans le Cinquième District de cette ville, à Tunisburg, en cette paroisse, rive droite du fleuve Mississippi à environ 1 1/2 mille de la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après un plan de John Schreiber, le 6 février 1837, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, borné par les rues Columbus, Orléans, Shepard Row et Odéon.

**Septième District.**

15. SEPT TERRAINS situés dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14 dans l'ilet 95 A, bornés par l'Avenue Canal, les rues Cohen, Dublin et Septième sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 13 janvier 1836 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Canal sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, divisés proportionnellement, si on l'exige, avec 6 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à échéance, et 8 pour cent par an intérêt éventuel garanti par hypothèque et privilège de vendeur ensemble avec toutes les autres clauses et conditions usuelles. Savoir les acquéreurs assumeront et paieront en sus du prix de leur adjudication, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1885. En cas de poursuites judiciaires, pour le recouvrement des paiements des billets non payés à maturité, la clause de 5 0/0 pour frais d'avocats sera mise à exécution. Ils devront faire assurer les propriétés et en transférer la police, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent, entre les mains de l'encanteur, sur le montant de l'adjudication, pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 juil—8,11,18,25—1,8août

ANNONCE JUDICIAIRE.

**118 Actions du St-Charles Street Rail Road Company.**

Succession de S. H. Davis Jr., No 14,080—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—LUNDI, 13 juillet 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 juin 1885, pour le compte de la susdite succession :

118 actions du fonds capital du St Charles street Rail Road Company, vendus en lots au gré des acquéreurs.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication et avant le transfert.

1er juil.—

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Syndic.**

John H. H. Hedges vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division—D.—No. 14,781

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur.—Bureau, No 79 rue Bienville.—JEUDI, 16 juillet 1885 à 10 heures du matin, au No 165 rue du Canal entre Dauphine et Bourbon et les jours suivants jusqu'à ce que le stock entier ait été vendu, en vertu et conformément à un ordre de l'hon. H. N. Rightor juge de la cour civile de district, paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 juillet 1885, il sera vendu à l'encan la propriété suivante appartenant au dit insolvable.

1° Une magnifique fontaine pour soda à double force, Tufts' Patent, avec 10 tubes à eau et 24 pour sirops.

2° Le contenu de la dite pharmacie se composant en partie de Drogues, Produits chimiques, Médicaments patentés français et américains, étagères, comptoirs et installations pour gaz.

3° Le reste du bail qui expirera le 1er octobre 1885 ; il est bien entendu que le montant de l'enchère devra couvrir la balance du bail l'acquéreur ne se tenant nullement responsable pour les billets de loyer "rent notes".

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. B.—Le magasin restera ouvert tous les jours, le dimanche excepté, de 9 heures A. M à 1 heure P. M., jusqu'au jour de la vente, de manière à permettre au public de le visiter.

5 juil—5,11,16

### VENTES PAR LE CONSTABLE.

**A. A. Ker & J. Duvignaud, Peter Gallagher subrogé contre M. et Mme John Keaunair.**

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No. 4,504.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 1er août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont attachées ou qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robertson, St Louis, Villeré et Toulouse, lot numéro dix (10) sur un plan dressé par C. Giroux et Castaing voyers, le 3 janvier 1852 déposé comme référence en l'étude de A. Barnett, notaire en cette ville, ledit lot mesure vingt sept pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Robertson sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et une ligne entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

1er juillet—1,8,15,22,29—août 1er

**Wm. Liebe vs The Angelo American Roofing Company et Ferd Kramer, agent.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 7,680—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Rozier juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan SAMEDI, le 11me jour de juillet 1885, à midi, à mon bureau dans la bâtisse dite Court Building, coin Lafayette et Camp—

Tous les droits, titres et intérêts de la Angelo American Roofing Company of New York, J. Ferd Kramer agent, dans le pavillon situé dans le Main Building de l'ancien World's Industrial & Cotton Centennial Exposition, la dite bâtisse est située au pilier E et FF, 1 & 2 et couvrant un espace de 20 pieds sur 18 1/2 pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY, Constable.

1er juil—1,7,11

**J. M. Villavaso, agent, vs Mme M. E. Wheeland.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No. 8489—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan VENDREDI 10 juillet 1885 à midi à mon bureau encoignure des rues Camp et Lafayette de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus énumérée.

Conditions—comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY
Constable.

30 juin—30 juil 7 10

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Actions. Actions. Actions.**

Succession de Wm. Alex Gordon, décédé.

A l'encan. Au comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1885, à 12 1/2 P. M., à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 26 juin 1885, No. 13,806 du Dossier pour le compte de la succession de Wm Alex. Gordon décédé à l'encan, il sera vendu—

Deux (2) Actions du fonds capital de la N. O. Belt RR. de $100 payées en plein.

Une (1) Action du fonds capital du New Jockey Club of N. O., de $100 payée en plein.

Huit (8) Actions du fonds capital du Illinois Central RR. de $100 chacune payées en plein.

Conditions—Comptant avant le transfert.

23 juin—28—juil 5 9, date

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Ardoises, Tuiles, Briques et Plaques.**

**Phaeton, charrette et camion.**

W. S. Davidson vs. ses créanciers.

Cour Civile de District. Au comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—LUNDI, 13 juillet 1885, à 10 heures et demie A. M., au local No 184 rue Carondelet, près Julie, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 1er juillet 1885, Dossier No 13,564, dans l'affaire de W. S. Davidson vs ses créanciers, à l'encan, il sera vendu :—

256 carreaux d'ardoises.

1000 tuiles françaises.

850 briques à feu anglaises.

1,850 pieds carrés de plaques d'ardoises unies.

950 pieds carrés de plaques d'ardoises brutes, le tout plus ou moins. Et immédiatement après sur les lieux No 112 rue Carondelet, près Poydras, il sera vendu :

Un camion,

Une charrette,

Un phaéton.

Conditions—Comptant avant livraison.

2 juil—2,5,9, à date

### CONSULAT DE FRANCE

—A—

**LA NOUVELLE-ORLEANS.**

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er juillet 1885.

| | |
|---|---|
| Bernard Célestin | Leveillé André |
| Bagaigo Jean | Lemonnier Charles Henri |
| Benezet les époux | Leclerc François et Victor Louis les frères |
| Bouguion Charles | Lavergne Benjamin |
| Carrère les époux | Leclerc Martin |
| Chambonnet Félix | Lesparre Auguste amateur |
| Champagne François | Miroud Adrien |
| Courret Sylvio | Moulong Alexandre |
| Courtois Victor | Mourain les enfants de Pitre (9) |
| Curtelin Michel | Pagès les époux |
| Cesbron Joseph | Ratter Paul |
| Demandre Ferdinand | Rempler Louis |
| Daffay ou Duffait Joseph | Saint-Pasteur Henri |
| Dassonville Alexandrine femme Alard | Sorruel Arnus |
| Faivre François | Soulier Nicolas |
| Frontère Jean | Sylvestre Joseph Antoine |
| Fauvel Pierre Cadet | Saut la Mlle Adèle |
| Goichon Jean | Saint-Martin Joseph |
| Guilleum Louis J B le fils de feu | Tanquerel de la Paneasis |
| Gallon Prêtre | Tabouet Vincent |
| Gourdon Mlle | Trégarot Joseph Marie |
| Juge de Eugène Henri Aimé Jules | |
| Jartoux les époux | |
| Koebelin Frédéric | |

Le Consul Suppléant Gérant,
M. TRUY.


### Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il se charge de procurer aux Emigrants des Lots, des Fermes ou des terres dans n'importe quel Etat de l'Union. Il vient d'ouvrir à Saint-Paul, un vaste magasin pour la vente sur consignation et à commission de tous les produits du Sud et de ceux importés d'Europe ou des colonies.

Il sollicite les ordres de MM les négociants, fabricants et manufacturiers.

F. C. BOUCHER,
Agent Consulaire de France,
Saint-Paul, Minn.

12 avril—